



Lettre  
aux

# Organisateurs

Numéro 2  
2<sup>e</sup> semestre 2000

**CEMÉA**

de centres de vacances et de loisirs

## ÉDITORIAL

**V**ous avez été nombreux, régionalement, à réagir et à répondre favorablement à notre initiative.

Agir ensemble en faveur des vacances collectives pour les enfants et les jeunes. L'actualité vient nous rappeler le parcours difficile qui nous attend pour valoriser et faire reconnaître un statut d'engagement volontaire pour les animateurs des CVL, les directeurs, les personnels pédagogiques dans leur ensemble et les formateurs BAFA et BAFD.

Cet engagement vient, selon nous, nourrir le sens des centres de vacances. Il les inscrit résolument dans un espace d'éducation populaire. Ainsi, ce numéro d'avant l'été 2000 revient-il sur l'actualité du débat concernant le statut des animateurs.

Vous trouverez aussi quelques pistes d'action qui rappellent le sens des CVL et veulent contribuer à leur refondation. Il s'agit de la prise en compte de l'éducation à l'environnement.

Préparer, sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux, mettre en place des actions d'éducation à l'environnement dans la vie quotidienne des centres de vacances et de loisirs, telles sont les propositions des Ceméa et des partenaires au travers de la plateforme et des fiches présentées ici et dans le *Dossier des Cahiers de l'Animation* n° 7 paru en février dernier.

Il est également question de l'offre de formation sur l'alimentation et l'économat en CVL, des domaines malheureusement trop souvent oubliés aujourd'hui dans les préoccupations des organisateurs. Nous restons à votre écoute sur tous ces enjeux.

Que cette lettre contribue également à participer à la campagne de promotion des CVL lancée par M<sup>me</sup> la Ministre de la Jeunesse et des Sports qui traduit une volonté politique que nous partageons...

*Jacques Demeulier*  
Directeur général des Ceméa

## ACTUALITÉS DES CVL

### Point de situation sur le volontariat dans les CVL

Chacun sait aujourd'hui les questions qui se posent sur le statut des animateurs et des directeurs des CVL. Vous avez été peut être directement confrontés aux problèmes posés par des inspecteurs du travail déclarant l'annexe II de la convention collective de l'animation socioculturelle illégale au regard du droit du travail.

#### Qu'en est-il aujourd'hui et que va-t-il se passer cet été dans les séjours ?

La question est complexe car elle n'est pas de notre point de vue, limitée à des problèmes de statut et de modalité d'indemnisation. Même si ceux-ci sont bien la traduction d'un choix, d'une reconnaissance du type d'engagement ou d'intervention des personnes. Un ensemble de questions de fond nous sont posées, acteurs de ce secteur des CVL, que nous soyons organisateurs ou organismes de formation. Elles s'imposent à nous en ces temps où la crispation de la société sur l'emploi ne laisse plus beaucoup d'espace social pour envisager, voire accepter d'autres modes d'intervention.

- Pourquoi poursuivons-nous notre action sur ce secteur des CVL ?
- Qu'est-ce qui motive cette action en direction des enfants et des jeunes ?
- Quel projet politique et éducatif nous conduit à être « encore là » ?
- Est-ce toujours pertinent d'accueillir des personnes non professionnelles dans nos séjours pour en assurer l'encadrement ?
- Pensons-nous qu'un dispositif permettant et structurant l'engagement volontaire soit utile, indispensable aujourd'hui dans les CVL ?

Le mot est lâché, l'animation volontaire a-t-elle encore du sens aujourd'hui dans les CVL et dans nos projets politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse ?

Un engagement volontaire est-il envisageable aux côtés de la nécessaire professionnalisation de l'animation ?

Est-ce possible avec les nouvelles contraintes réglementaires, les exigences légitimes des parents, des élus, en matière de sécurité vis à vis des publics accueillis en CVL ?

Les Ceméa pensent que oui et c'est pourquoi ils se battent aujourd'hui pour tenter de faire entendre au gouvernement que l'engagement volontaire dans les CVL est autre chose qu'une entrée technique dans l'animation. Il est autre chose qu'une antichambre à la professionnalisation, il est un signe d'un projet de société.

Le volontariat est l'un des fondements du secteur des centres de vacances et de loisirs. C'est bien parce que des enseignants, des travailleurs sociaux, des éducateurs se sont mobilisés pour encadrer les premières colonies de vacances organisées par les CE, collectivités locales, associations d'éducation populaire que ce secteur a pris une identité particulière. Faut-il rappeler aujourd'hui qu'il s'agit de l'éducation populaire... ●●●

# Qui sommes-nous ?

Les Ceméa (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus. Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grand nombre, les Ceméa ont choisi un outil privilégié : la formation. Les Ceméa offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale.

Les Ceméa enrichissent leurs actions à partir d'espaces de recherche et de rencontres, articulés avec l'organisation de manifestations publiques à Avignon, Bourges... et, les prolongent à travers des publications écrites ou audiovisuelles, outils de développement, de réflexion et d'innovation.

Les Ceméa occupent une place centrale dans la formation au volontariat, la formation professionnelle à l'animation, la formation des personnels éducatifs, la formation professionnelle du champ social, les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Les Ceméa sont une association nationale, reconnue d'utilité publique, habilitée par divers ministères ou administrations publiques. Les Ceméa sont agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ils sont conventionnés avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, de l'Emploi et de la Solidarité, de la Culture et de la Communication, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, ainsi qu'avec les ministères délégués à la Ville, à la Coopération et à la Francophonie. Ils sont par ailleurs partenaires de Conseils régionaux et généraux, d'organismes mutualistes, de la CNAF, des CAF, de Comités d'entreprise, de fédérations et d'associations locales, régionales, nationales et internationales.

Le débat actuel est bien politique et nous vivons une étape importante pour ce secteur. Un changement historique pour les CVL risque de se produire avec le refus d'un statut juridique clair pour le volontariat. La disparition à terme du volontariat et progressivement sa perte de sens au travers d'un dispositif technique tel que proposé actuellement vont bouleverser le sens et l'identité même des CVL.

## Sommes-nous d'accord avec cette évolution ?

L'animation volontaire est un dispositif qui nous est envié hors de nos frontières. Parce que nos voisins ont bien mesuré qu'il s'agissait d'un dispositif qui permettait à des jeunes (environ 80 000 stagiaires BAFA chaque année en France...) de prendre des responsabilités sociales reconnues par la société.

Ils ont mesuré les enjeux, la portée politique pour le devenir de l'engagement citoyen au XXI<sup>e</sup> siècle.

La mobilisation est nécessaire, elle est urgente et indispensable parce qu'il n'est plus possible de rester à l'écart du débat sur le devenir de ce secteur.

Parce que ce débat vient ré-interroger les fondements de nos engagements, en tant qu'organiseurs, en tant que formateurs.

Si nous considérons que la cause de l'engagement volontaire est juste, qu'elle ne vient pas fragiliser le salariat parce qu'en dehors du droit du travail, qu'elle doit se traduire dans un cadre engageant tous les acteurs concernés, alors il faut le faire savoir, il faut en débattre et alerter nos interlocuteurs du Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les risques, les dangers et les conséquences désastreuses pour les CVL, pour les enfants qui seront de plus en plus nombreux à être privés du droit aux vacances.

En effet, le dispositif appelé « Javos » (Jeune Animateur Stagiaire), base de travail proposée par le Gouvernement, ne permet pas de trouver une solution satisfaisante sur les plans politique et éducatif pour ce secteur de l'éducation populaire qui accueille environ 6 millions d'enfants chaque année. Il faut travailler sur un statut fondé juridiquement, qui puisse accompagner la refondation philosophique et éducative des centres de vacances et de loisirs.

*Vincent Chavaroche*

## PUBLICATIONS



### Trois nouveaux titres...

Dans la Collection des « Dossiers des Cahiers de l'Animation Vacances Loisirs » sur des enjeux éducatifs majeurs.

#### Eclipses et Astronomie

Ce numéro sorti pour se préparer à suivre l'éclipse d'août 1999, propose des activités accessibles à tous que l'on peut organiser toute l'année. (Dossier n°6, 40 francs\*)

#### L'éducation à l'environnement,

Ce dossier donne aux animateurs une approche globale de l'E.E. dans tous les temps de la vie quotidienne en CVL.

Il contient onze thèmes pour agir et plusieurs fiches techniques sur l'eau, le paysage, l'énergie, le bruit... (Dossier n°7, 40 francs\*)

#### Jouer et comprendre

Ce dossier traite de la place des activités scientifiques et techniques en CVL et à l'école. La variété des propositions d'activités vise à favoriser la compréhension et la connaissance du monde. (Dossier n°8, 40 francs\*)

Ces publications sont à commander aux Ceméa de votre région, ou à Ceméa Publications (24, rue Marc Séguin - 75883 Paris Cedex 18 - Tél. 01 53 26 24 41).

# Une plate-forme pour les CVL

Une plate-forme visant à une éducation à l'environnement dans tous les temps de vie de l'enfant en CVL a été réalisée récemment par les Ceméa et des organisateurs en partenariat avec les ministères de l'Environnement et de la Jeunesse et des Sports. Elle propose onze thèmes d'intervention et huit fiches thématiques qui peuvent être des entrées pour mettre en action les principes dont l'éducation à l'environnement est porteuse. Nous en présentons ici quelques extraits, l'intégralité de ce document sera bientôt disponible auprès du département Politiques Vacances Loisirs des Ceméa.

### Une composante des CVL à part entière

« Une véritable sensibilisation, une éducation à la nature ont souvent été développées dans les séjours. Les conceptions éducatives, les choix faits en matière de création de centres, d'aménagements, d'organisation des groupes d'enfants portaient déjà en eux des valeurs d'éducation à l'environnement au travers de la prise en compte des personnes, de leurs besoins, au travers de la prise en compte des milieux dans lesquels se sont développés les centres de vacances et de loisirs. L'éducation à l'environnement traverse les activités, la vie quotidienne, les comportements des personnes.

### Elle est porteuse de citoyenneté

Elle conduit à réfléchir sur les comportements quotidiens, sur le rapport à l'autre, aux autres, sur la prise en compte de l'environnement. Elle porte aussi pour nous des valeurs d'humanisme, de laïcité.

Aujourd'hui, l'éducation à l'environnement est un des axes de recomposition de l'éducation populaire. Elle doit contribuer à redonner du sens aux CVL. En effet, elle se situe à deux niveaux dans le CVL :

- L'activité : les activités de découverte de l'environnement proche, constituent un support motivant. Elles sont des occasions d'apprentissages du respect de l'environnement. Elles sont aussi des occasions de briser la logique de consommation d'activités sophistiquées et d'extériorisation de ces activités du milieu d'accueil. Elles contribuent à l'intégration des CVL dans leur région d'implantation.

- La vie quotidienne : tous les moments de celle-ci sont source de sensibilisation concrète à des questions environnementales (eau, déchets, bruit, consommation, alimentation et agriculture, énergie...). [...]

Les valeurs fondamentales portées par l'éducation à l'environnement et inscrites dans les finalités sociales, éducatives et culturelles des CVL que nous défendons, doivent se traduire dans les différents aspects de la vie des séjours et des accueils en centres de loisirs.

La place de l'individu dans le groupe, sa reconnaissance, son intégration ne seront effectives que si d'une part le groupe a une taille humaine et si d'autre part, les conditions matérielles d'accueil le permettent.

### 11 thèmes pour agir

L'intégration en milieu local ; le patrimoine, le patrimoine bâti : gestion et utilisation ; les gros aménagements ; la gestion des personnels intervenant dans les centres ; choix et gestion des activités ; l'alimentation ; la gestion du bruit ; les transports ; la gestion des déchets ; les économies d'énergies ; les produits d'entretien.

### 8 fiches thématiques

L'alimentation, le coin découverte, les déchets, le bruit, le paysage, l'eau, ressources documentation.

## ...et un film

### Les mini-camps en CLSH

À quelles conditions les mini-camps sont-ils une réponse éducative adaptée aux besoins des enfants accueillis en centres de loisirs sans hébergement. L'élaboration du projet, l'implantation, les déplacements, l'hébergement, les temps de repos et de repas, les activités, le travail en équipe éducative... tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui dans divers centres. Parution juin 2000, Prix : 175 francs\* (Prix de lancement : 150 francs)



\* Hors frais de port.

C'est pourquoi cette plate forme réaffirme les points suivants :

- Les acteurs des CVL doivent être porteurs de projets politiques, éducatifs, pédagogiques.
- Les CVL doivent être des lieux d'éducation à la citoyenneté, à la lutte contre les exclusions, au respect des différences.
- Les CVL doivent permettre le brassage social et culturel, ils doivent participer à la lutte contre les ghettos et les vacances à plusieurs vitesses.
- Ils doivent être des terrains de rencontre, de socialisation et de découverte de l'autre.
- Ils doivent permettre des prises de responsabilité sociale par les jeunes animateurs et les participants et favoriser l'engagement volontaire.
- Ils doivent intégrer la découverte et la pratique d'activités dans une logique éducative et citoyenne. L'éducation à l'environnement doit pouvoir traverser tous les aspects des CVL. »



# L'alimentation en CVL



**E**n cette année 2000, l'alimentation de l'homme et l'éducation des enfants font souvent la « une » des médias. Le développement de certaines épidémies ont plusieurs causes : une mauvaise élaboration du produit et une mauvaise conservation de ce produit (par le producteur, par le distributeur et par le consommateur). Ce fait d'actualité renforce encore les craintes que nous avons depuis l'affaire de la « vache folle » sur la qualité des produits que nous consommons chaque jour. Cette crainte se développe également dans les centres de vacances par rapport aux repas que nous servons quotidiennement.

L'alimentation et l'économat se sont complexifiés ces dernières années. Quelques exemples : la mise en œuvre de la méthode HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) et les contraintes alimentaires des différents consommateurs (les régimes dont nous tenons compte lors de la préparation de nos repas). D'autre part, le consommateur souhaite de

plus en plus manger des produits de qualité et bien préparés. Nous partageons ces souhaits qui rejoignent nos objectifs d'éducation au goût, de respect des personnes.

Se posent aussi des problèmes d'éducation nutritionnelle.

Parallèlement, concernant l'économat, nous constatons une régression dans la formation et l'encadrement des centres de vacances (traditionnels, CLSH, miniséjours). Dans ce domaine, cette régression se traduit par une baisse de la fréquentation des stages de gestionnaires et par une disparition des fonctions d'économat dont le rôle est concédé au cuisinier.

L'ensemble de ces éléments prouve la nécessité pour les organisateurs de développer les formations auprès des personnes qui se trouvent confrontées dans leurs centres de vacances aux problèmes de l'alimentation et de l'économat.

Les Ceméa proposent des formations de gestionnaires en collectivité permettant de répondre à l'ensemble des problèmes liés à l'alimentation et à l'économat en centres de vacances :

- L'alimentation : rôles des aliments, notion de diététique, équilibre alimentaire, hygiène alimentaire, HACCP, législation.

- L'entretien : plan d'entretien et technique, la maintenance du patrimoine.
- La gestion : les salaires, la comptabilité, le budget, la gestion des stocks, les outils informatiques.
- La direction : l'embauche, la gestion des personnels, l'organisation du travail.
- L'accueil : l'aménagement du cadre, les circuits, la qualité de l'hébergement, les moments de fêtes et la décoration.

Ces stages s'adressent aux gestionnaires, aux cuisiniers, aux personnels techniques et aussi pédagogiques. Aucun niveau préalable n'est requis.

Les Ceméa peuvent vous proposer aussi des formations conçues exclusivement selon vos besoins sous la forme la plus adaptée (externat, internat, voire sur site).

*Dominique Guibert*

## Pour plus d'information contactez :

- Dominique Guibert  
Centre Ceméa  
Château de Vaugrigneuse  
91640 Briis-sous-Forges  
Tél. 01 64 58 90 66
- Bruno Chichignoud  
Association Nationale des Ceméa  
24, rue Marc Seguin  
75883 Paris Cedex 18  
Tél. 01 53 26 24 21
- L'Association Régionale des Ceméa la plus proche.

## Lettre aux organisateurs

### Directeur de la publication

Christian Gautellier

### Rédacteur en chef

Vincent Chavaroc

### Maquette

Cédric de Mondenard

### Flashage & Impression

Graphic Impression - Tél. 05 56 89 89 17

### Comité de rédaction

Sébastien Biche (Pays-de-Loire), Nicolas Chabroux (Limousin), Monique Desq (Languedoc-Roussillon), Florence Dol (PACA), Alain Ghéno (Haute-Normandie), Marc Keim (Lorraine), Corinne Lavaux (Alsace), Jean-François Magnin (AN), Annie Marie (Haute-Normandie), Ronan Niel (Pays-de-Loire), Leïla Ouarghi (Rhône-Alpes), Francis Rouquette (Midi-Pyrénées)

### Photographies

B. Chichignoud, A. Genest, C. Gautellier...

### Contacts

Ceméa « Politiques Vacances-Loisirs »  
24, rue Marc Séguin - 75883 Paris Cedex 18  
Tél. 01 53 26 24 42 - Fax 01 53 26 24 19  
[www.cemea.asso.fr](http://www.cemea.asso.fr)

